

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
01/12/2023	07/12/2023	En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17

L'an deux mil dix vingt trois

*Le 06 décembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, LANDAIS Fabienne, JALLU Yann

ABSENTS : Néant

POUVOIR : JALLU Yann donne pouvoir à Guy LE GONIDEC, LANDAIS Fabienne, donne pouvoir à Pascal HERVÉ

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N° 15-12-2023 – Tarification restauration scolaire – modification

Monsieur le Maire présente sa proposition d'instaurer une tarification de la cantine pour des enfants dont les régimes alimentaires (en raison d'allergies) ne permettent pas l'accès aux repas proposés. Les parents de ces enfants fournissent des repas, toutefois la tarification actuelle (3.90€/repas) ne prévoit pas ces situations.

Considérant le tarif auquel la commune acquiert les repas auprès du prestataire et que ce cout est entièrement pris en charge par les familles, la participation aux frais de fonctionnement s'élève actuellement à 70cts€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de l'instauration d'une facturation de 70cts€/jours de présence à la cantine pour les élèves dont les régimes alimentaires sont validés par un Projet d'Accueil Individualisé et dont les repas sont fournis par les parents

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 035-213500192-20231206-15_12_2023-DE

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance

Marie-Claude DURAND

Le Maire

Pascal HERVÉ

